

Notre profession s'endort.

Et comme c'est dommage à vingt ans de s'endormir ainsi.

Vingt ans, c'est le début de l'âge adulte. Il a fallu suivre un long chemin, pas toujours facile, pour y parvenir.

Rappelons-nous de l'époque où, sur de nombreux sites de France, les AQA travaillaient illégalement en biplace où des moniteurs non diplômés montaient des écoles de parapente, où les statuts juridiques de nos structures étaient la cible des services fiscaux, où la guerre entre la fédération et les professionnels ne nous laissait aucune place dans la gestion de notre sport. Rappelons-nous aussi de ceux qui, parmi nous, se sont retrouvés face à un de leurs clients dans un tribunal, de ceux pour qui se faire payer leur dû par une assurance était un parcours du combattant, de ceux qui se sont vus, tout à coup, interdits sur leur site par une collectivité locale.

Vingt ans est l'âge où les interrogations de l'enfance et de l'adolescence s'estompent. On est insouciant et avons tendance à oublier ce qui a fait ce que nous sommes et à éluder de quoi sera fait demain.

Demain c'est aujourd'hui... Il faut se réveiller !

Un nouveau diplôme est là. Tous ses contenus et prérogatives sont encore à mettre en place avec, en parallèle, la reconnaissance de notre vieux BE à défendre. C'est l'arrivée prochaine mais inéluctable de nouveaux professionnels européens qu'il faut préparer et harmoniser. C'est l'évolution de la jurisprudence qui nous relance dans une longue lutte pour faire reconnaître la particularité de notre statut d'éducateur sportif face à la justice elle-même, au lobby des assureurs et du système fiscal. Et ce sera toujours ce besoin indispensable de posséder des armes affûtées pour se défendre quand l'accident, toujours possible, vient bouleverser notre vie de moniteur.

Toutes ces épreuves jalonnent la vie présente et future de notre profession. Pour les affronter, il est indispensable qu'elle soit en bonne santé, réactive et unie.

Cette réflexion s'adresse à toutes celles et à tous ceux qui ont le sentiment d'appartenir, à leur niveau, au corps de la profession de moniteur de vol libre et qui, pour de multiples raisons personnelles, ne se sont pas encore ou ne sont plus rassemblés au sein de la seule entité représentant et défendant notre métier.

Cette entité c'est le SNMVL. Elle n'est pas figée. C'est l'outil de tous les moniteurs mais elle existe uniquement du fait de la volonté des moniteurs d'y adhérer et de la faire évoluer.

Ce n'est pas seulement une poignée d'individus dévoués et persuadés du bien fondé de son existence qui peut légitimement être seule garante de la tâche à accomplir. Le SNMVL a besoin de tous.

Pour mener tout cela à bien, ou tout au moins au mieux, notre profession a impérativement besoin d'un petit peu de l'énergie de tous ceux qui le peuvent mais aussi et surtout de l'adhésion de chacun. Les cotisations sont nos seules sources de revenus, par conséquent, le seul moyen d'assurer notre fonctionnement. Sans la mobilisation de chacun d'entre vous, nous risquons de mourir trop jeunes et d'abandonner aux technocrates la destinée de notre vie. Je ne crois pas que c'est ce que tu veux !

*Si parfois l'aspect financier de l'adhésion est un frein pour certains, (l'équivalent de deux vols en biplace !), pensons simplement à un des « détails » sur lequel nous allons devoir nous engager dès cette année (ceci n'est qu'un exemple parmi tant*

*d'autres) : La TVA, que l'on est entrain de vouloir nous imposer au taux de 19,6% ou 5,5%. La différence est d'environ 8 € par biplace ou, plus simplement, 14% de revenu en plus ou en moins pour chacun d'entre nous dans les années à venir. Nous sommes aujourd'hui environ 700 BE à prendre une assurance pro. Si on compte une moyenne de 100 biplaces par personne, au bout de dix ans la facture s'élève à 5.6 millions d'euros perdus ou gagnés par le monde du vol libre... Ca vaut peut-être le coup de s'en occuper ?*